



**Commission de la coopération  
transfrontalière et décentralisée**

**2112 - Promotion de la coopération européenne**

**Coopération européenne - Attribution de  
subvention à l'Ensemble vocal de Seebach**

**Rapport n° CP/2014/689**

**Service gestionnaire :**

Service relations internationales - Cellule affaires européennes

**Résumé :**

Le présent rapport vise à proposer l'attribution d'une subvention à l'Association "Ensemble vocal de Seebach", au titre de la coopération européenne.

**Participation de l'Ensemble vocal de Seebach à une tournée de 3 concerts, sur les traces du roi Frédéric II, dans le Sud de l'Italie, du 22 au 26 octobre 2014**

Créé en 1986, l'Ensemble vocal de Seebach est une association qui rassemble une trentaine de choristes et de musiciens amateurs, originaires du Nord de l'Alsace ainsi que de l'autre côté du Rhin, dirigés, depuis 2009, par Mme Sophie Chartreux, de l'Ecole de musique de Haguenau.

Cette association promeut le chant choral dans différentes langues, parfait l'éducation musicale de ses membres et élargit la connaissance de la langue et culture régionales par l'étude d'œuvres en dialecte. Elle partage sa passion et échange avec l'orchestre de chambre de Bühl/Achern.

En 2014, du 22 au 26 octobre, dans le cadre de sa coopération avec le Club Federiciano d'Altamura et la Scola Federiciana de Lecce autour du projet « de la Sicile à l'Alsace », l'Association pour l'éducation et les cultures multilingues (APECM) a proposé à l'Ensemble vocal de Seebach de réaliser une tournée de 3 concerts sur les traces de l'empereur du Saint-Empire romain germanique, Frédéric II de Hohenstaufen qui a contribué à façonner l'Alsace.

Ces 3 concerts auront lieu dans les villes d'Altamura, Bari et Lecce, lieux renommés de l'héritage du souverain. A Lecce, l'Ensemble Vocal de Seebach chantera en commun avec un groupe italien dans le cadre de la cérémonie du Prix de la Scola Fredericiana 2014.

Le budget prévisionnel global du projet s'élève à 17 599 € dont 13 029 € de dépenses éligibles (hors accompagnateurs). L'Association a sollicité une aide financière du Département à hauteur de 1 760 €. La participation des membres de l'EVS couvre le reste des dépenses.

La commission de la coopération transfrontalière et décentralisée, réunie le 9 octobre 2014, s'est prononcée en faveur d'un soutien à hauteur de 1 300 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17598	65-6574-041	30 000,00 €	12 272,00 €	1 300,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 300 euros à l'Association "Ensemble vocal de Seebach", à titre exceptionnel.*

*La subvention sera versée, en une fois, sur présentation du compte rendu et du budget final du projet, au prorata de la réalisation effective des dépenses éligibles.*

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL